



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 de la Ville de Dollard-des-Ormeaux

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 12 juin 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil entérinera des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre les immeubles suivants conformes aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

Immeuble affecté

Bâtiment au 111, rue Sunshine
No de cadastre: 2 262 506
No de dossier: DM-128

Nature de la dérogation

Permettre un retrait arrière de $\pm 1,02$ m (± 3 pi 4 po) pour la piscine creusée au lieu du retrait arrière minimal de 1,52 m (5 pieds) et ce, uniquement pour la durée de vie utile de la piscine creusée.

Immeuble affecté

Bâtiment au 6, rue Bluejay
No de cadastre: 1 325 993
No de dossier: DM-129

Nature de la dérogation

Permettre un retrait arrière de 6,82 m (± 22 pi 4 po) au lieu de 7,62 m (25 pi) et ce, uniquement pour la durée de vie utile du solarium 3-saisons.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une de ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 23 mai 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière